



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question au Gouvernement n° 3066

Texte de la question

INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES EN ZUS

M. le président. La parole est à Mme Françoise de Salvador, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Françoise de Salvador. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de la ville.

Le plan Espoir banlieues, dont votre prédécesseure a été l'une des initiatrices, prévoyait l'expérimentation d'un contrat d'autonomie destiné à offrir un soutien renforcé aux jeunes de seize à vingt-cinq ans rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi et vivant en zone urbaine sensible.

Le 14 avril dernier, à mi-parcours de ce projet, le bilan montrait que, déjà, des jeunes suivis par des opérateurs privés ou publics de placement de chômeurs, dans le cadre dudit projet, avaient, pour un tiers d'entre eux, connu une issue positive à leur situation professionnelle grâce à la signature d'un contrat de travail pour 70 % d'entre eux ou une formation qualifiante pour les 30 % restants. Néanmoins, et en dépit des efforts du Gouvernement, l'Observatoire national des zones urbaines sensibles précisait dans son rapport de 2010 que le taux de chômage atteignait en 2009 43 % des jeunes hommes actifs et 37 % des jeunes femmes actives résidant en ZUS. Si l'on ajoute à cela les résultats de l'enquête réalisée par le Centre d'études de l'emploi au dernier trimestre 2010 portant sur 3 700 envois de candidatures, qui montre qu'à compétences égales, les habitants des zones sensibles sont moins souvent retenus que ceux vivant dans d'autres quartiers ou villes, 2010 semble avoir été une année difficile en matière d'insertion professionnelle des jeunes actifs vivant dans ces quartiers.

Monsieur le ministre, je connais votre engagement en faveur de l'insertion des jeunes. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir détailler à la représentation nationale les mesures que vous entendez prendre pour améliorer le taux d'insertion professionnelle des jeunes et plus particulièrement de ceux résidant en zone urbaine sensible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP. - " Allo ! " sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. Maurice Leroy, ministre de la ville.

M. Maurice Leroy, *ministre de la ville*. Vous l'avez souligné, madame Françoise Salvador, le taux de chômage dans les quartiers sensibles est effectivement le double du taux national. Voilà pourquoi - et je l'affirme devant la représentation nationale - le Gouvernement s'engage fermement à faciliter l'emploi dans ces quartiers, particulièrement en faveur des jeunes. Le comité interministériel des villes que le Premier ministre a présidé le 18 février dernier a pris les décisions qui s'imposent pour faire face à cette situation. Tout d'abord, le contrat d'autonomie est prolongé en 2011 avec la création de 15 000 contrats supplémentaires pour les jeunes.

M. Christian Eckert. Ça ne marche pas !

M. Maurice Leroy, ministre. Ainsi, 37 000 jeunes ont déjà signé un contrat d'autonomie. Il est essentiel de souligner que ces contrats marchent puisque 42 % des sorties sont positives et débouchent sur des contrats à durée déterminée, voire indéterminée.

Nous " territorialisons ", avec Xavier Bertrand, les politiques de l'emploi. L'accès à l'emploi des habitants des quartiers est un objectif prioritaire, clair et affiché pour Pôle emploi, et 50 000 contrats aidés supplémentaires sont créés. Par conséquent, l'État se mobilise en priorité pour tous ces jeunes en difficulté.

Enfin, nous développons, avec Nadine Morano, l'alternance et l'apprentissage, meilleure voie pour accéder à l'emploi.

Il est fondamental de prendre ces mesures ensemble pour nous adapter aux difficultés de l'emploi dans les

quartiers. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [Mme Françoise de Salvador](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3066

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Ville

Ministère attributaire : Ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 mars 2011